

RACONTER A PLUSIEURS CE QUE LA MESURE DE PLACEMENT PEUT VOULOIR DIRE

INTRODUCTION

Le placement ne se raconte pas dans une situation ordinaire de la vie sociale sous peine d'être renvoyé aux stigmates des mauvais parents ou des pauvres enfants. Pour autant, dire et raconter au sociologue, c'est se différencier des caractéristiques principales attribuées aux parents d'enfants placés et aux enfants placés en apportant nuances et singularités.

L'usage des récits permet de détotaliser le regard sociologique porté sur l'institution de la Protection de l'enfance. Pour comprendre le parcours de l'enfant placé, nous avons choisi de regarder au-delà de la prise en charge et de ses logiques afin d'appréhender une expérience qui certes surplombe dans le temps de la prise en charge - par le déplacement géographique, familial et social - tous les autres supports de l'individu mais qui, dans une perspective diachronique, ne les évince pas pour autant.

Le récit à trois voix qui constitue le cœur de cet article fait la démonstration empirique d'une forme de socialisation institutionnelle moderne : *le travail avec autrui*. Il montre comment se construit le programme institutionnel à partir des rôles tenus par chacun, de leurs interactions et des expériences singulières inscrites dans des contraintes historiques et sociales. Il donne à voir comment se maîtrisent le parcours et l'autonomie de chacun dans l'impératif de protection des enfants.

Nous n'avons pas essayé de déterminer laquelle des différentes versions de l'histoire du placement est la « bonne », nous avons cherché simplement à comprendre et spécifier les contextes dans lesquelles se construit pour chacun une version différente du parcours de placement même si tous parlent du même placement.

Trois parties composent ce récit. La première raconte l'expérience maternelle et le processus de désaffiliation que connaît la famille. La seconde s'appuie sur la relation entre la famille et la travailleuse sociale comme le moteur d'une forme d'affiliation sociale. Enfin, nous analyserons la diversité des mondes sociaux d'appartenance et leurs articulations.

Présentation des personnes enquêtées et contexte des entretiens :

- **La mère**, Mme Ham, à son domicile.

Le premier contact téléphonique a été un peu difficile. Mme Ham ne souhaitait pas revenir sur l'histoire du placement « *je n'aime pas discuter* » mais accepte tout de même un entretien s'il n'excède pas une demi-heure.

Quand j'arrive au domicile familial, elle est couchée, malade, mais souhaite malgré tout me recevoir. L'entretien se fera donc dans sa chambre.

Mme Ham est locataire dans le secteur social d'une petite maison dans un quartier nouvellement construit, à la périphérie d'une commune de près de 60 000 habitants.

- **La jeune**, Mona, au domicile maternel

Sa sœur la prévient dès le début de l'entretien : « *il faut tout dire* ». L'aînée a semble-t-il plus de choses à dire, plus de rancœur à exprimer vis-à-vis du placement.

- **La conseillère enfance**, Mme Hubert, au Centre départemental d'action sociale (CDAS)

Mme Hubert s'appuie sur le dossier de la famille mais il n'y a que peu d'éléments sur

l'histoire familiale dans la mesure où les placements sont surtout administratifs. Mme Hubert a commencé comme éducatrice, c'est dans ce cadre qu'elle a suivi la famille Ham. Au moment de l'enquête, elle est conseillère enfance.

Les noms et les prénoms mobilisés dans ce document sont fictifs et préservent l'anonymat des personnes qui nous ont confié leur récit.

DES MESURES COURTES MAIS UNE HISTOIRE LONGUE EN LIEN AVEC LA PROTECTION DE L'ENFANCE

PRESENTATION DU PARCOURS DE PLACEMENT ET DE SA CHRONOLOGIE

Mona a deux ans quand elle est placée la première fois pour un mois. Elle sera accueillie trois fois, dans trois familles d'accueil différentes et toujours pour de courtes périodes. Elle a 13 ans au moment de l'enquête et vit avec sa mère et sa sœur, Nina, 17 ans.

La famille connaît bien les services sociaux et les services sociaux connaissent bien la famille. La mère a connu un placement de ses trois ans à ses dix-neuf ans. Ses filles, outre les placements, ont constamment bénéficié d'un suivi, qu'il prenne la forme d'un accompagnement de la protection maternelle et infantile (PMI) ou qu'il ressorte de mesures éducatives en milieu ouvert (administratives ou judiciaires).

Elles sont trois à raconter ce parcours : la mère, la fille et la conseillère enfance. Elles racontent le placement en tant que dispositif de prise en charge, et plus largement leurs histoires individuelles et leur histoire commune.

Chronologie des événements familiaux et des accompagnements mis en place

Dates	Evènement de la vie familiale	Type d'accompagnement
1989	Naissance de Nina	Suivi de la PMI
1994	Naissance de Mona	Suivi de la PMI
1996	Hospitalisation maternelle	Accueil provisoire (AP) de Mona et Nina
2000	Etat d'ébriété d'une amie de la mère au domicile familial constaté par la travailleuse sociale	Action éducative à domicile (AED) pour Nina Signalement AP de Mona et Nina
2001	Décision de justice suite au signalement	Investigation et orientation éducative (IOE) pour Mona et Nina
2002	Décision de justice suite à l'IOE	Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) judiciaire
2004	Hospitalisation maternelle Activités délictueuses de Nina	AP de Mona et Nina Placement judiciaire de Nina au titre de l'assistance éducative (Art. 375 du code civil)
2005	Demande conjointe de Nina et de sa mère de bénéficier d'un soutien	AP de Nina AED pour Nina
2006	Episode de violences à l'école concernant Mona	Extension de l'AED à Mona

L'EMPRISE DU PLACEMENT DANS L'HISTOIRE FAMILIALE

La mère de Mona est une « enfant de la DDASS », elle a été placée alors qu'elle avait trois ans et jusqu'à ses dix-neuf ans « *ma mère faisait la vie- sans commentaire* ». Ses souvenirs du placement sont très douloureux et s'apparentent à un héritage symbolique négatif « *on était en pension, on avait un numéro et on nous appelait par notre numéro, moi, j'étais le numéro 83. On était que des filles et c'était enfermé-enfermé. [...] ça m'a marquée. On ne sortait pas de*

l'orphelinat, il y a que le dimanche qu'on allait à la messe. Et là on nous appelait : « ah, les orphelines » ils nous montraient du doigt et ils se foutaient de nous. [...] C'est le gros cassage. » Lors du premier placement des filles, en 1996 (cf. tableau), Mona a deux ans, Nina en a six. Leur mère est hospitalisée en urgence. N'ayant d'autres recours, ce sont les services sociaux qui vont assurer la garde des enfants. Mona et Nina sont placées. « La première fois qu'on les a placées, j'en étais malade. Ça m'aggravait ma maladie parce que je m'imaginai qu'elles allaient être comme moi, enfermées. Surtout la première fois, je n'ai pas pu les voir comme j'avais un traitement assez lourd pendant trois semaines. C'était affreux, je l'ai très très mal supporté. Après, ça allait mieux, parce que je voyais que ce n'était plus pareil. Et moi, ça me soulageait bien. »

Le processus de reproduction familiale du placement invite à prendre la mesure des expériences inscrites dans des contextes historiquement situés. Le placement de la mère, à la fin des années 1950, est un déplacement total. La continuité des liens familiaux n'est pas assurée et les conditions d'accueil sont vécues comme déshumanisantes. L'accueil des filles, plus de 40 ans après, est individualisé et familial. La prise en charge proposée est administrative et dépend directement de l'état de santé maternelle. La reproduction n'est pas celle de mauvais traitements infligés aux enfants. L'expérience du placement n'a rien de similaire mais c'est cette même institution, le placement, qui va prendre le relais pour protéger les enfants au nom de la pauvreté des liens sociaux et familiaux. Les services sociaux prennent le rôle d'un entourage structurant et contenant. Ils ont accompagné le parcours de Mme Ham depuis la petite enfance mais sans qu'elle ait à en formuler la demande. Pour ses filles, elle veut maîtriser le sens de la délégation.

Les angoisses maternelles liées au placement n'ont pas laissé indifférentes Mona et Nina. La conseillère enfance, Mme Hubert, se souvient des réactions de Mona lors de son second placement, elle avait six ans et répétait : « *je vais fuguer pour retrouver maman* ». Le placement n'était pourtant pas une imposition judiciaire. C'était un accueil provisoire pour quelques jours, pour quelques semaines tout au plus mais il était chargé de l'expérience maternelle, celle des « enfants de l'Assistance » et celle des « enfants de la DDASS ».

En quelques décennies, Mme Ham fait la différence entre son placement et le placement de ses filles. Nina et Mona ne véhiculent pas l'image d'orpheline, ou d'enfant de l'ASE ou de la DDASS comme a pu en souffrir leur mère. Même si elle regrette d'être toujours suivie à 52 ans, il lui est impossible de se défaire des services sociaux parce que plus qu'un suivi social, ces derniers sont ses repères, ce qu'elle connaît, une forme de parentèle. Elle participe aux rencontres et aux activités proposées par une association d'anciens enfants de la DDASS. Elle reconnaît dans les échanges avec les membres de l'association ses propres expériences d'enfant placé. Les caractéristiques collectives et totalisantes du placement, quand l'ASE s'appelait la DDASS, impliquent une expérience commune partagée qui ne recouvre en rien les expériences actuelles du placement qui prennent des formes plus individualisées. « *On parle toujours de la même chose, de notre temps. En plus on vient avec nos gamins, et on dit que : « maintenant ils sont pourris gâtés par rapport à ce qu'on a eu ».* »

Ces expériences renouvelées du placement dans l'histoire familiale interrogent la manière dont Mona et Nina pourront, pour leurs propres enfants, se défaire de l'accompagnement des services sociaux. Au moment de l'entretien, Mona a 13 ans et suit un parcours scolaire moyen. C'est une jeune fille bien intégrée à l'école et dans son quartier. Son parcours s'apparente, au moment de l'enquête, à un support suffisamment stable et complet pour permettre une autonomie future. Mais le modèle proposé par sa sœur aînée (notamment la bifurcation dans son parcours à 14 ans) invite à interpréter avec prudence ces indicateurs. Nina a 17 ans, elle est déscolarisée et sans formation. Son groupe de pairs est jugé peu fréquentable par sa mère et la travailleuse sociale. Elle voudrait travailler mais sa minorité

l'en empêche, elle s'écarte donc de la vie sociale ordinaire partagée par les jeunes de son âge. Pourtant, une différence fondamentale éloigne l'expérience de Nina et Mona de celle de leur mère : elles peuvent, elles, compter sur leur mère. « *C'est très important ce clan, cette force qu'elles ont à trois. Les services ont essayé d'éviter la séparation, le placement, c'est pourquoi il y a cet accompagnement social* ». [Mme Hubert]

UNE FAMILLE VULNERABLE, PROCESSUS DE DESAFFILIATION

Après son placement, c'est-à-dire à partir du début des années 1970, Mme Ham s'est marginalisée : elle était sans ressources, sans formation, sans emploi... « *Après Bon Pasteur [...], C'est l'engrenage [...] Je me suis stabilisée à 34 ans, quand j'étais enceinte de Nina [première fille]. J'ai arrêté toutes mes conneries, c'était un redémarrage à zéro.* » Mère d'une petite fille, elle commence à prendre pied dans son histoire, à exister en ayant un rôle à tenir pour quelqu'un. Mme Ham ne bénéficie d'aucun réseau familial ou amical, mais elle est suivie socialement. Les services sociaux l'aident à prendre ses marques dans sa nouvelle vie (logement, aides sociales), la Protection maternelle et infantile encadre les soins à apporter à Nina. Progressivement, une famille se construit, Mona arrive¹⁴. En même temps que Mme Ham devient mère de famille, elle rentre dans la sphère professionnelle et sociale ordinaire. Elle intègre un logement où elle est locataire -statut qui jusqu'alors lui était étranger dans la mesure où elle était hébergée dans des lieux d'accueils spécialisés- et travaille à l'usine, fait des ménages. Alors que commence à s'articuler la vie familiale, professionnelle et sociale, se greffent des douleurs physiques, des douleurs handicapantes. Une maladie qui se traduit par des moments de douleurs qui paralysent pour un temps la vie familiale ordinaire : « *c'est une destruction des nerfs qui touchent les muscles et les articulations. [...] J'ai travaillé en usine, j'ai fait plein de choses. Ici, il y a plein d'usines agroalimentaires, ménage aussi, j'ai fait beaucoup. Et là, aujourd'hui, c'est fini, je suis COTOREP, je suis adulte handicapée. Et là, ma maladie, il y a des hauts et des bas* » [La mère, Mme Ham].

Mme Ham se situe dans une *zone de désaffiliation* où un ensemble de décrochages fragilise sa situation. Les supports familiaux élargis sont inexistant, son réseau social est peu stable, les supports professionnels font partie du passé et son état de santé est fragile. Les seuls attachements stables sont celui qui la lie à ses filles et celui qui lie la famille aux services sociaux. « *Ça je ne supporte pas. C'est la suite de l'orphelinat. Sortir de l'orphelinat et avoir l'impression d'être toujours suivie à 52 balais. Je me dis : « mais ça va s'arrêter quand ? » A un moment c'est la grande, maintenant c'est la petite [...] ça m'agace. Ce n'est pas les femmes qui viennent qui m'agacent, c'est l'engrenage. J'ai l'impression d'être dans un cercle tournant.* »

LA RELATION AUX SERVICES SOCIAUX, SEULE AFFILIATION POSSIBLE

Les trois placements provisoires de Mona se sont réalisés dans un cadre administratif, nécessitant l'adhésion maternelle. Mais, lors du troisième accueil, Nina a vu son placement prolongé par une intervention judiciaire. Cette décision n'a pas été comprise et acceptée par la famille. Mme Hubert lit le contenu du rapport social de l'époque sur les attitudes de la mère : « *mettant à mal le placement, venant chercher sa fille au foyer en dehors des droits de visites, mettant à mal les stages* ». Mme Ham reconnaît les difficultés qu'elle rencontrait avec sa fille devenue adolescente. Mais le fait que la décision d'une mesure de placement puisse être prise

¹⁴ Du père de Nina et de Mona nous ne savons rien. Mme Ham n'a jamais souhaité donner une place de mari et/ou de père au(x) géniteur(s) de ses filles et ceux-ci n'ont pas, a priori, tenté de conquérir une autre place que celle à laquelle ils ont été assignés.

sans elle, la rend furieuse encore aujourd'hui. Ce placement la disqualifiait dans son rôle de mère, dans ses responsabilités parentales. Mme Ham est assistée sur tous les plans par la collectivité mais elle refuse de déléguer de manière contrainte ses responsabilités parentales. « *Le véritable enjeu n'est donc pas la délégation en tant que telle mais la maîtrise ou non de son contenu et de ses objectifs, le maintien ou non d'une prépondérance parentale en matière d'éducation de l'enfant* ». Cette situation est caractéristique de la tension entre protection et autonomie. En 2000, lors d'une visite au domicile familial dans le cadre de l'AED, la travailleuse sociale constate la présence d'une amie de la mère dans un état d'ébriété avancé. Mme Hubert cherche à comprendre auprès de Mme Ham ce qui justifie cette situation. Mme Ham ne souhaite pas s'en expliquer et ne voit pas le lien avec la situation des enfants. La mission de contrôle des pratiques familiales au nom de la Protection de l'enfance justifie, pour la travailleuse sociale, que la situation soit signalée à la Justice sans le consentement maternel. Suite au signalement, Mme Hubert choisit de se retirer du suivi de la famille, laissant le soin à ses collègues de renouer une relation de confiance ou d'incarner les règles qu'elle n'est plus en mesure de transmettre dans un cadre contractuel. Le retrait de la professionnelle lors du signalement témoigne de la difficulté à tenir ensemble une relation engagée et une mission de contrôle au titre de la Protection de l'enfance. Dans un autre registre, la juge des enfants prononce la main levée de la mesure de placement de Nina parce que la mère est considérée comme faisant obstacle au déroulement de la mesure. Dans cette configuration, la mission de contrôle est levée parce que la relation est impossible. « *C'est un peu ce côté hors la loi de la maman qui provoque la justice. Qui dit en jugement « moi, je vole dans les magasins » qui a provoqué la main levée de la juge qui disait : « vous ne collaborez pas, vous soutenez votre fille dans le cadre des fugues au lieu d'appeler le service »* » [Mme Hubert]. Quelques mois après, Nina et sa mère sont venues ensemble demander de l'aide. Nina était déscolarisée, cumulait les actes de petite délinquance et les échanges mère-fille étaient de plus en plus violents. Nina sera placée dans un cadre administratif, les relations de Nina et de sa mère avec le service et les relations mère-fille s'apaiseront.

Mme Ham ne pense pas que la Justice soit juste et accorde peu de crédit aux structures qui agissent pour établir des formes de justice sociale. Ce sont des personnes à qui elle accorde provisoirement sa confiance. La stabilité du lien avec les services sociaux est à mettre en perspective avec la continuité de l'accompagnement réalisé par Mme Hubert. L'accompagnement a du sens pour la famille à partir du moment où il s'inscrit dans un parrainage, dans un lien privilégié.

LA MERE, LA FILLE, LA TRAVAILLEUSE SOCIALE : RENCONTRES DE MONDES SOCIAUX

Dans ce tableau de famille, se dessinent une expérience familiale du placement et des figures d'expériences individuelles. Elles racontent toutes le même parcours de placement mais à partir d'évènements, d'histoires, de ressources et de projets différents.

La manière dont les acteurs racontent le parcours de placement permet de situer l'expérience sociale de chacun. La mise en mots du parcours de placement témoigne de trois mondes sociaux différents articulés dans le récit du parcours de placement : celui d'une professionnelle de la Protection de l'enfance, celui d'une mère vulnérable et combattive, celui d'une enfant accueillie provisoirement.

Pour Mona, les séjours dans le cadre des placements s'apparentent aux séjours en centre de vacances, ce sont des séjours sans sa mère et c'est bien l'angle central qu'elle retiendra de cette expérience. Même si Mona a pu montrer des signes de désaccord au moment du placement, ils se sont vite estompés durant ses séjours en familles d'accueil. Elle se souvient

de moments plutôt agréables et en vient même à confondre les séjours passés en famille d'accueil, lors des placements provisoires, avec ceux passés avec le Secours populaire : « *A chaque fois que je suis arrivée dans une famille d'accueil, ça s'est bien passé, tout le temps [...] c'est comme si c'était une nounou* ». Mona utilise la métaphore de la « nounou » pour qualifier ces accueils dans le cadre des placements. Elle place en quelque sorte son expérience du côté des expériences ordinaires de l'enfance. Son monde vécu ne porte pas les stigmates du placement ni la continuité de nouvelles affiliations construites dans ce cadre. C'est en quelque sorte un « non-événement » dans son parcours d'enfance même s'il fait partie de son puzzle de références socialisatrices. Mona et Nina héritent de l'expérience maternelle une attitude critique vis-à-vis des mesures éducatives. Si leur mère a des difficultés à sortir d'une forme de tutelle qui la lie aux services sociaux, ses filles n'envisagent pas ces relais éducatifs comme une disqualification du rôle maternel. La délégation choisie que leur mère essaie de maîtriser est un élément acquis pour les filles. Mona et Nina se sentent protégées par leur mère et ni la justice, ni les services sociaux ne peuvent s'y substituer ; tout juste leur accordent-elles un rôle de subsidiarité.

De ces mêmes placements, la conseillère enfance retient l'opposition des enfants liée à l'expérience maternelle du placement. Car le moment vécu par la travailleuse sociale n'est pas celui du quotidien partagé entre les enfants et la famille d'accueil mais le moment de la séparation qui marque pour le professionnel l'aboutissement d'un travail mené avec les familles ou le début d'un travail à mener. C'est un moment de forte mobilisation professionnelle et c'est un moment au cours duquel le professionnel est confronté à la manifestation d'émotions fortes au sein des familles. Son rôle est de les réguler. Ce temps, c'est une heure, deux heures, peut être une demi-journée, c'est un temps court pour les enfants... « *C'est une famille qui est bien connue du service social. Avec des grosses carences au niveau de la maman mais qui avait aussi des grandes qualités. Mais, au moment des phases dépressives, elle pouvait négliger totalement ses enfants et oublier les soins des enfants* » [Mme Hubert]. « Carences » et « négligences » font partie d'un langage professionnel constitué qui va à la fois permettre d'identifier les familles cibles de l'action et également justifier la mise en place d'interventions et leur poursuite.

Pour la mère, le temps de la séparation n'est pas le temps qui a marqué l'expérience du placement de ses filles mais c'est plutôt la répétition du placement dans l'histoire familiale qui alimente une colère personnelle : celle de ne pas avoir réussi à éloigner les services sociaux de sa vie d'adulte, de ses responsabilités maternelles. Elle n'est pas fataliste, elle se résigne au placement parce qu'elle se rend compte qu'elle n'a pas d'autres choix mais par ailleurs, elle n'est pas résignée par rapport au déroulement du placement et elle conserve sa place de mère. Du côté maternel, le langage et le vocabulaire employés alternent entre la dénonciation et la décharge personnelle. Quand la professionnelle parle de « dépression » maternelle, la mère, elle, emploie le terme de « maladie des nerfs ». Cet usage du lexique indique la volonté de se défaire d'une catégorie stigmatisante au profit d'une catégorie plus englobante et plus détachée de formes de responsabilité individuelle. En cela, la mère semble refuser la *norme d'internalité du travail social* qui vise à considérer que c'est dans l'individu que se situent les problèmes à traiter et les ressources pour s'en sortir. Le registre de la dénonciation a trait à l'expérience du placement dans l'enfance de la mère et aussi aux incohérences dans la prise en charge par les services sociaux de ses filles. « *On change trop souvent d'éducs [...] On n'a pas notre mot à dire. Ça le changement ce n'est pas bon pour quelqu'un qui n'a déjà pas confiance et qu'il lui faut six mois- un an pour avoir confiance et après on change. Après on en tire plus rien.* »

Conclusion

Finally, si on regarde le parcours de Mona à partir d'éléments laissant peu de place à l'interprétation (notamment la durée) et à partir de son récit, on peut conclure que l'expérience du placement n'est pas centrale dans son parcours d'enfant. Pourtant, dès lors que ce parcours est mis en perspective avec l'expérience maternelle et avec l'expérience de sa sœur aînée, le placement apparaît comme une figure centrale de l'expérience familiale, comme un moteur de la socialisation familiale. Le placement est un recours pour la garde des filles lors des hospitalisations maternelles. Il est un réseau de sociabilités avec l'association des anciens enfants placés. Et il est enfin, dans sa forme contrainte, une figure-repoussoir à partir de laquelle se construit la cohésion familiale.

La mise en récit montre des différences significatives dans la manière de faire l'expérience du placement, au même moment et à deux périodes de l'histoire. Elle nous montre que l'expérience de Mona ne correspond pas à celle de sa sœur, ni à celle de sa mère. Mona dispose de supports sociaux multiples qui alimentent tous à des degrés divers un parcours qui lui est propre et auquel elle donne sens elle-même pour elle-même. Le placement est une expérience parmi d'autres et le sens qu'elle lui confère n'est ni celui de la protection de l'enfance, ni celui du contrôle des pratiques familiales, ni celui de la reproduction familiale.